REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MÉTROPOLE DE LYON

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	30

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

18.12.1115
Versement des soldes 2017 et acomptes 2018 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (actions "non éligibles" maintenues)

RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance-Jeunesse (anciennement Contrat Enfance, Contrat Temps Libre...) est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la CAF et la commune, permettant d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique éducative et d'action sociale en matière de Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Lors de chaque renouvellement, ce contrat précise les nouvelles orientations qui déterminent le plan d'actions éligibles à développer sur le territoire sur les quatre années que durent chaque contrat.

Ces actions sont portées soit par la commune, soit par d'autres opérateurs comme les centres sociaux, et doivent trouver à terme des financements dits de droit commun. Afin de ne pas pénaliser les opérateurs, la CAF accompagne financièrement la sortie de ces actions du Contrat Enfance Jeunesse.

Ainsi, en complément des actions retenues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, certaines actions issues du Contrat Temps Libre continuent d'être mises en œuvre par les opérateurs associatifs et les services municipaux. Ces actions, reconnues dans leur utilité et leur adéquation aux besoins du territoire, perçoivent un accompagnement financier dégressif de la Ville et de la CAF, destiné à s'éteindre dans le temps.

Neuf projets sont portés par des associations vaudaises : le centre social Lévy, le centre social Le Grand Vire, le centre social Peyri, la MJC, le Futsal et l'Olympique de Vaulx.

Traditionnellement, la CAF verse à la Ville sa participation aux différents projets. La Ville reverse ces sommes aux partenaires, complétées, depuis 2007, par sa propre participation financière aux actions.

Il est toutefois précisé que :

- le coût des projets retenu par la CAF diminue chaque année de 7 325, 20 € pour la totalité des neuf actions encore financées,
- que la part de la Ville reste inchangée et s'élève à 73 286, 65 € pour la totalité des neuf actions encore financées.

Pour l'année 2017, la Ville a déjà versé en décembre 2017 un acompte de 50% aux partenaires et, après un travail d'analyse des coûts des actions effectivement menées, doit verser aux structures associatives les 50% restant conformément au tableau annexé.

- Coût retenu pour les neufs projets : 119 520 80 €
- Participation CAF encaissée par la ville pour 2017 : 46 233, 85 €
- Participation de la Ville : 73 286, 65 €
- Versement décembre 2017 : 59 760, 40 €

Le solde restant à verser se porte donc à 59 760, 40 € (déduction faite des acomptes déjà versés).

Pour l'année 2018, il leur est versé un acompte de 50% du coût des projets qui seront réalisés cette année.

- Coût retenu pour les neufs actions en 2018 : 112 195, 60 € (compte tenu de la dégressivité de la CAF)

- Acompte (50%) à verser : 56 097, 80 € (voir tableau annexé) pour permettre la poursuite de ces neufs actions associatives.

En conséquence, je vous propose :

➢d'autoriser madame la Maire à procéder au versement des soldes des actions 2017 et acomptes des actions 2018 soit 115 858, 20 € tels que présentés dans le tableau ci-annexé et prévus à l'article 658 – clef imputation 2355 du budget primitif de l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Considérant que pour l'année 2017, la Ville a déjà versé en décembre 2017 un acompte de 50% aux partenaires et, après un travail d'analyse des coûts des actions effectivement menées, doit verser aux structures associatives les 50% restant en décembre 2018 ;

Considérant que pour l'année 2018, il leur est versé un acompte de 50% du coût des projets qui seront réalisés cette année ;

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Kaoutar DAHOUM, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ autorise Madame la Maire à procéder au versement des soldes des actions 2017 et acomptes des actions 2018 soit 115 858, 20€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 30
Votes Pour : 30
Votes Contre :
Abstention :

➢ autorise Madame la Maire à procéder au versement des soldes des actions 2017 et acomptes des actions 2018 soit 115 858, 20€.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY

Ville de Vaulx-en-Velin

Budget 2017

Acomptes CEJ 2017

N°	OPERATEURS	INTITULE DES PROJETS	Cout du projet retenu CTL base 2007	Dégressivité annuelle	Dégressivité totale	Cout du projet retenu pour 2017	montant acompte 50% du coût du projet retenu pour 2017
74	CS Georges LEVY	EXTENTION DE CENTRE DE LOISIRS	44 643 €	1 533 €	16 868 €	27 775 €	13 888 €
33	FUTSAL	APRES LE GOUTER, LE FUTSAL ACCUEILLE	6 700 €	264 €	2 902 €	3 798 €	1 899 €
57	OLYMPIQUE DE VAULX	CONVIVIALITE, RENCONTRES	3 100 €	102 €	1 119 €	1 981 €	991 €
10	CS J.J. PEYRI	ACCUEIL LOISIRS PEYRI	21 403 €	629 €	6 923 €	14 480 €	7 240 €
73	CS J.J. PEYRI	PERENISATION DE POSTES	62 800 €	2 473 €	27 201 €	35 599 €	17 799 €
52	CS GRAND VIRE	ANIMATIONS CULTURELLES LOISIRS	19 791 €	804 €	8 847 €	10 944 €	5 472 €
47	CS GRAND VIRE	CLSH 10/14 ANS	20 424 €	779 €	8 573 €	11 851 €	5 926 €
49	MJC	PARENTS-ENFANTS, CITOYENS.	3 048 €	110 €	1 213 €	1 835 €	917 €
27	MJC	CULTURE ET DECOUVERTE	18 189 €	630 €	6 932 €	11 257 €	5 629 €
TOTAL GENERAL			200 098 €	7 325 €	80 577 €	119 521 €	59 760 €